

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 septembre 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;

Mme Louise Lussier, conseillère no 5 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Sont absent :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n°4

Les membres présents forment le quorum

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2017-09-156

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-157

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
7 AOÛT 2017**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 7 août 2017 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-158

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
11 SEPTEMBRE 2017**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 11 septembre 2017. Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois d'août 2017 soient acceptés au montant de **133 577,19 \$** et que les comptes à payer en date du 11 septembre 2017 soient payés au montant de **248 744,51 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-159

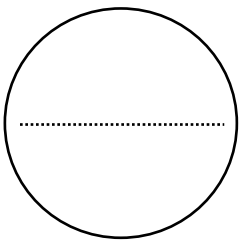
CONTRAT DE SERVICE – CONSEIL EN COMMUNICATION

Considérant la volonté de la municipalité d'engager une démarche visant à la fois un embellissement du territoire et une meilleure diffusion des informations municipales ;

Considérant l'offre de service proposée par *Girard-Roy Gestion & Communication* pour la réalisation de dessins techniques à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller et résolu unanimement d'accepter l'offre de service pour un montant de 650 \$ plus taxes pour la conception des dessins techniques des panneaux et pancartes municipales.

ADOPTÉE



rés : 2017-09-160

PROJET D'ENSEIGNE MUNICIPALE RÉGULIÈRE – ACHAT ET INSTALLATION DES PIEUX D'ANCRAGE

Considérant les démarches engagées pour l'installation d'enseignes devant l'hôtel de ville et devant le centre multi-récréatif (réf : *résolution n° 2017-07-128*) ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ancrage et l'installation des enseignes ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre de *Vistech* pour l'achat et l'installation de techno-pieux pour un montant de 1 246 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-161

APPROBATION DES SALAIRES D'ÉLECTION 2017

Attendu que l'article 88 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) dispose que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation pour les fonctions qu'il exerce ;

Attendu que le tarif de ces rémunérations est défini par règlement paru dans la gazette officielle du Québec au chapitre E-2.2, article 580 de la LERM ;

Considérant que le règlement définitif pour le scrutin 2017 n'est pas encore paru à ce jour ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que la municipalité définisse et accorde au personnel d'élection engagé dans le scrutin 2017 un niveau de rémunération en conformité avec les tarifs proposés par le règlement à paraître et en vigueur pour le scrutin du 5 novembre 2017 ;

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AOÛT 2017

Durant le mois d'août 2017, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Nouvelle construction (agricole)	0	Captage d'eau
0	Rénovation ou modification (résidentielle)	0	Agrandissement
0	Bâtiments accessoires	0	Démolition
0	Clôture et haie	0	Piscine/spa et enseigne
0	Installations sanitaires	0	Lotissement

rés : 2017-09-162

TRAVAUX D'ASPHALTAGE – MONTÉE FORTIN

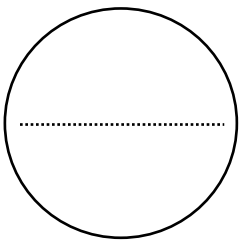
Attendu que l'état de la chaussée sur la montée Fortin présente des signes significatifs d'enfoncement qui nécessitent des travaux de réparation ;

Attendu l'offre de service de la firme *L'équipe Marcil inc.*, pour la réalisation de ces travaux ;

Attendu la recommandation favorable du coordinateur des travaux publics de la municipalité à cette soumission après analyse ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de *L'équipe Marcil Inc* pour des travaux d'asphaltage mécanisé comprenant la main-d'œuvre, les matériaux et la machinerie pour un montant de 6 320 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



rés : 2017-09-163

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – PROJET DE CENTRE DE TOILETTAGE POUR ANIMAUX

- Considérant le règlement municipal 306 relatif aux usages conditionnels ;
- Considérant que l'alinéa d) de l'article 12 de ce règlement précise qu'il est autorisé un usage pour un projet de bureau d'affaire ou professionnel ou encore un atelier d'artisanat et d'art ;
- Attendu la demande faite par madame Ghislaine Lussier d'ouvrir un centre de toilettage pour animaux dans une zone admissible à ce type de projet ;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la demande d'usage conditionnel à madame Ghislaine Lussier pour son projet de centre de toilettage pour animaux.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-164

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 309-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 309 (RELATIF À L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DE TUYAU D'ÉGOUT PLUVIAL) – ADOPTION

- Considérant la Résolution n° 2017-08-149 ;
- Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;
- Attendu qu' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 septembre 2017 à 18 h 30 ;
- Attendu qu' aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le *Projet de Règlement n° 309-1 relatif à l'implantation et l'installation de tuyaux d'égouts pluviaux* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

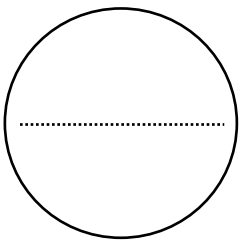
rés : 2017-09-165

INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER ADJOINT – PRÉPARATION DU BUDGET

- Attendu que le secrétaire-trésorier adjoint a fait la demande de suivre une activité de formation continue pour la préparation du budget municipal ;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'inscrire Jacques Tremblay, secrétaire-trésorier adjoint, à la formation à distance de *PG Solutions* concernant la préparation budgétaire au coût de 171 \$.

ADOPTÉE



rés : 2017-09-166

**INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LA
SECRÉTAIRE – DÉPÔT DE RÔLE**

Attendu que la secrétaire a fait la demande de suivre une activité de formation continue en vue de la prochaine période de taxation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'inscrire Annie Grandmont, secrétaire, à la formation à distance de *PG Solutions* concernant le dépôt de rôle au coût de 171 \$.

ADOPTÉE

rés : 2017-09-167

AMENDEMENT CONTRAT DE TRAVAIL N° A2017-G.L.-001

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Gaëtan Léveillé, journalier des travaux publics, n° A2017-G.L.-001 ;
- d'autoriser M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

ADOPTÉE

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE DU
MOIS D'AOÛT 2017**

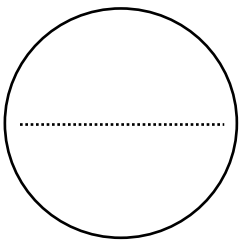
M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention incendie	1
Couverture de caserne	1
Accident de la route	4
Intervention première répondant	7
Formations	3
Entraïdes	2

Avis de motion

**PROJET DE RÈGLEMENT 2017-285 RELATIF À LA PRÉVENTION
INCENDIE – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le projet de *règlement 2017-285 relatif à la prévention incendie* sera adopté lors d'une séance subséquente. Le règlement a pour objet d'harmoniser les conditions de prévention incendie pour les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington.



rés : 2017-09-168

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

Considérant que les municipalités locales doivent produire un rapport d'activités annuel tel que prescrit par l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'approuver le rapport d'activités annuel de mise en œuvre 2016 (an 4) du SCRI soumis par le service incendie et de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Christian Bédard de Go Accompagnement sollicite la municipalité à propos de son offre de raccompagnement aux personnes non apte à conduire, ayant consommé de l'alcool ou autre. Il a une application mobile du style de celle d'Uber. Son service ressemble à Nez rouge, de 18 h à 6 h, il couvre ou peut couvrir tout le territoire. Il demande s'il y a possibilité de partenariat avec la municipalité pour son projet pilote. M. Lussier le félicite pour ce service et l'invite à prendre rendez-vous avec le directeur général pour plus de précisions.

rés : 2017-09-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 23 sur une proposition de *Éric Beaudin*, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017.